

**DEMANDE ANNUELLE DE DISPENSE DE L'ACOMPTE
SUR LES DIVIDENDES ET LES INTERETS**

Titulaire : Je soussigné(e)

Co-Titulaire : Je soussigné(e)

Adresse

Numéro(s) de compte(s) Titres hors PEA chez FINANCIERE D'UZES

|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_|

Demande la dispense du prélèvement sur :

les intérêts d'obligations* les dividendes d'actions*

Pour l'année 2018

Et atteste sur l'honneurⁱ avoir:

Pour la dispense d'acompte sur dividendes :

- un revenu fiscal de référenceⁱⁱ inférieur à 75 000 € (contribuables mariés/pacsés)*
- un revenu fiscal de référence inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires/veufs)*

Pour la dispense d'acompte sur intérêts :

- un revenu fiscal de référence inférieur à 50 000 € (contribuables mariés/pacsés)*
- un revenu fiscal de référence inférieur à 25 000 € (contribuables célibataires/veufs)*

Fait à, le/...../.....

Signature(s)

Titulaire

Co-Titulaire

* *Cocher la case correspondante*

ⁱ La présentation d'une attestation par une personne dont le revenu fiscal de référence excède les montants lui permettant de bénéficier de la dispense entraîne l'application d'une amende d'un montant de 10% du montant des prélèvements ayant fait l'objet de la dispense à tort.

ⁱⁱ Par exemple, si vous souhaitez vous faire dispenser de l'acompte pour 2018, il s'agit de votre revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'imposition au titre des revenus de 2016, reçu en 2017.